



Le Puy-en-Velay, le 02/04/2021

SITUATION SANITAIRE ET VACCINATION EN HAUTE-LOIRE POINT DE SITUATION AU 2 AVRIL 2021

Ces dernières semaines, le taux d'incidence général est en hausse constante en Haute-Loire. Ainsi, il s'élève désormais à ce jour à 310 pour 100 000 habitants. Au 10 mars dernier, il était de 83 pour 100 000 habitants. Ce taux augmente également chez les plus de 65 ans (195 pour 100 000 habitants). Il en est de même en ce qui concerne le taux de positivité des tests réalisés (8,46%). La part du variant britannique est aujourd'hui largement majoritaire. Il a été détecté dans 67,4% des tests criblés, les autres variants représentant 4 %.

Ces chiffres démontrent une circulation du virus de la COVID-19 qui reste toujours très forte dans le département.

75 personnes sont encore prises en charge en milieu hospitalier en Haute-Loire dont trois en réanimation ou soins intensifs.

La tendance à l'amélioration de la situation observée en milieu hospitalier pourrait rapidement s'inverser si la courbe des contaminations ne fléchit pas.

C'est pourquoi le préfet de la Haute-Loire demande une nouvelle fois à la population du département de rester vigilante en toute circonstance à l'extérieur ou chez soi. Les gestes barrière doivent être respectés en toute circonstance dans l'intérêt collectif.

En complément du couvre-feu de 19h à 6h, de nouvelles mesures ont d'ores et déjà été annoncées ce mercredi 31 mars par le Président de la République afin de freiner la circulation active du virus sur l'ensemble du territoire national, et ce pour quatre semaines :

A partir du samedi 3 avril :

- fermeture de certains commerces selon la liste en vigueur dans les 19 départements français pour lesquels ces restrictions s'appliquaient déjà ;
- interdiction des déplacements à plus de 10 kilomètres de son domicile (sauf pour motif impérieux et justifié par une attestation de déplacement) ;
- renforcement du télétravail ;
- renforcement des contrôles pour limiter les rassemblements de plus de six personnes et veiller au respect de l'interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique.

Pour permettre aux personnes qui souhaitent changer de région pour cette période, ils pourront le faire jusqu'au 5 avril inclus. A compter du 6 avril, les déplacements interrégionaux seront interdits, sauf motifs impérieux.

A partir du mardi 6 avril, les écoles, collèges et lycées seront fermés et reprendront de manière graduée à partir du 26 avril.

Les forces de sécurité sont pleinement mobilisées pour assurer le respect de l'ensemble de ces mesures.

Poursuite de la stratégie vaccinale en Haute-Loire

La montée en puissance de la vaccination se poursuit dans le département. Au total, 37621 personnes ont été vaccinées en Haute-Loire (soit 16,6 % de la population) dont 14332 complètement vaccinées (soit 6,3 % de la population). L'ouverture de plages supplémentaires sur DoctoLib continue, tout comme le renfort des standards téléphoniques des cellules Covid.

Trois nouveaux centres de vaccination ouvriront leurs portes comme annoncé dès le 6 avril : Monistrol-sur-Loire, Craponne-sur-Arzon et Langeac.

La stratégie « aller vers » se renforce également avec la participation du SDIS. L'équipe mobile s'est d'ores et déjà rendue à Saint-Just-Malmont le 26 mars (50 personnes ont été vaccinées). En avril, elle se rendra également à Vorey-sur-Arzon (vaccination prévue pour 50 personnes) et à Saint-Julien-Chapteuil. Les 1^{er} et 2 avril, 14 personnes vivant à domicile se verront injecter la deuxième dose de vaccin.

La Haute-Loire est le premier département de la région Auvergne-Rhône-Alpes en terme d'efficacité de la couverture vaccinale chez les personnes de 70 ans et plus.

Au 3 avril, près de 80 % des personnes de plus de 75 ans vivant à domicile auront reçu au moins une dose de vaccin. Cela a été rendu possible grâce à la mobilisation conjointe des collectivités locales et des équipes du groupement hospitalier territorial de Haute-Loire pour assurer leur recensement et la programmation des rendez-vous.

Afin d'accélérer la vaccination, le Président de la République a annoncé un nouveau calendrier de vaccination :

- à partir du 16 avril : ouverture de la vaccination à tous les plus de 60 ans ;
- à partir du 15 mai : ouverture de la vaccination aux personnes de 50 ans et plus ;
- à partir de mi-juin : ouverture de la vaccination à tous les plus de 18 ans.

Pour faciliter l'accès à la prise de rendez-vous pour toutes les personnes de 75 ans et plus qui ne sont pas encore rentrées dans le parcours vaccinal, l'Assurance Maladie a mis en place depuis le 31 mars :

- **Une campagne d'appels téléphoniques** : les collaborateurs de l'Assurance Maladie proposeront des rendez-vous proches du domicile de la personne et, si elle l'accepte, prendront le rendez-vous ;
- **Des envois de SMS** invitant les 75 ans et plus à appeler un numéro téléphonique dédié à ce dispositif. Lors de l'appel, un collaborateur de l'Assurance Maladie pourra organiser le rendez-vous.